

CONSEIL MUNICIPAL 2023

Séance du 7 septembre 2023 à 20h - Salle communale

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre 2023 à 20 heures ;

Le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie BONNIN, Maire.

Présents : Sylvie **BONNIN**, Yves **LAMARD**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Charles-Henri **SERVAN**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Pascal **VANNIER**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Héroïse **MONCHAL**, Yan **LAGOUGE**.

Absents excusés :

Absents : Thibaut **LACOSTE**, Bernard **RAMEAUX**.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION PROCES-VERBAL
- 2- DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT .
- 3- PROJET BOURG, COMMERCE ET TRAVAUX : TRAVAUX
- 4- CHAUFFERIE : TRAVAUX, MISE EN SERVICE, CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
- 5- PERSONNEL : SERVICE PARTAGE.RENOUVELLEMENT CONTRAT.
- 6- SCOLAIRE : MODIFICATION HORAIRES ET PLANNING DU PERSONNEL
- 7- URBANISME
- 8- SINISTRE : ACCPETATION INDEMNITE SINISTRE BATIMENT RUE DU GOLF
- 9- VOIRIE INTERCOMMUNALE : PROGRAMME 2024
- 10- LOCATION APPARTEMENT
- 11- EGLISE : TRAVAUX CHAUFFAGE
- 12- BOIS : AFFOUAGE TARIFS ET REGLEMENT
- 13- LES RENDEZ VOUS A LA TERRE : SUBVENTION
- 14- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION PROCES-VERBAL

Le dernier procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

a. Matériel de musique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Mme le maire :

- Rappelle que la commune possède deux trompettes données par le couple MUTZENBERG,
- Informe de la proposition d'achat de la société ARTI'VENT de Port-sur-Saône pour 600 €,
- Propose d'accepter cette offre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la vente de ces instruments à la société ARTI'VENT pour ladite somme,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

b. Entretien des équipements de chauffage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Mme le maire :

- Informe que l'entreprise M-ENERGIES-SERVICES reprend à sa charge les clients de la société THEVENIN-DUCROT pour la maintenance des chaudières,
- Propose les contrats d'entretien suivants :
 - Pour le bâtiment Mairie-École : 461.98 € TTC /an, pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, jusqu'en avril 2026,
 - Pour les logements de la Cure : 267.73 € TTC pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction,
 - Pour la chaufferie bois, le contrat fabriquant est souhaitable au moins les deux premières années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** lesdits contrats pour les montants et durées sus cités,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

c. Abonnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Mme le maire propose de s'abonner à « La vie communale » pour 134 € TTC / an. Cette revue, aussi dématérialisée, offre près de 7000 documents (procédures, modèles, commentaires...) mis à jour en permanence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'abonnement de la commune à cette revue,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

3. PROJET BOURG, COMMERCE ET TRAVAUX : GESTION DSP, TRAVAUX.

Mme le maire :

- informe que les demandes de paiement des subventions ont été sollicitées cet été sur l'ensemble des dossiers en fonction de l'avancée des travaux et indique le montant des subventions encaissées à ce jour.
- propose de solliciter le fonds de soutien au commerce rural suite à un appel à projet lancé par la Région.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de subvention,
- **SOLLICITE** le fonds de soutien au commerce rural,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

- La question de l'achat d'un groupe électrogène ayant été évoquée, Mme le maire présente le chiffrage du devis. Compte tenu de l'estimation, le conseil a unanimement abandonné cette idée.
- Mme le maire ajoute être en attente du chiffrage de l'ébéniste
- Mme le maire indique le choix du papier peint

4. CHAUFFERIE

Mme le maire :

- Informe sur les besoins en plaquettes de bois pour la chaufferie selon l'estimatif de l'entreprise OUDOT ayant réalisé l'étude,
- Propose le contrat de la scierie COLAS à 35.80 € HT /m3 livré, renouvelable et renégociable chaque année avec les conditions estimées suivantes :
200 MAP/an, correspondant à 7 livraisons de 30 m³
 - 2 x livraisons entre septembre et décembre
 - 3 x livraisons entre janvier et février,
 - 2 x livraisons entre mars et avril ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contrat d'approvisionnement de la scierie COLAS proposé,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

5. PERSONNEL : SERVICE PARTAGÉ

Mme le maire :

- Rappelle que la convention de mise à disposition avec la CCBHS a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2025, par délibération du 09 juin 2023 ;
- Informe que le contrat de la secrétaire de mairie, signé avec la CCBHS :
 - se terminait le 17/08/2023,
 - a été renouvelé par la CCBHS jusqu'au 31/12/2025 après avis des adjoints et du centre de gestion, et en accord avec l'association foncière,
 - est de cat B, correspondant au grade minimum obligatoire pour occuper les fonctions de secrétaire de mairie ;
- Propose de compléter la délibération du 9 juin 2023 pour valider la convention de mise à disposition sur un poste de catégorie B.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie sur un poste de catégorie B,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

6. SCOLAIRE

a. Fonctionnement

Mme le maire :

- Rappelle les modifications :
 - des horaires de l'école à la demande du conseil d'école,
 - des horaires de transport scolaire en conséquence avec un seul bus ;
- Informe :
 - de la reconduction de l'affectation d'un adjoint technique sur le poste d'ATSEM pour l'année scolaire 2023-2024, à titre provisoire,
 - de la fiche de poste et du planning, notifiés le 23/08/2023 à l'agent ;
- précise que le planning :
 - est annualisé et doit être recalculé chaque année,
 - est réévalué à 27,42 heures au lieu de 27,27 heures annualisées,
 - pourra faire l'objet d'ajustement en lien avec la CCBHS.

Le Conseil municipal, après échanges et discussions, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois et de porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique à 27,42 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

b. Projet pédagogique

Mme le maire :

- Rappelle :
 - le projet pédagogique évoqué durant l'année scolaire 2022-2023,
 - le projet fresque présenté par le Directeur de l'école;
- Informe :
 - du budget du projet proposé par le Directeur de l'école,
 - des financeurs sollicités ;
- Propose d'attribuer une subvention de 500 € pour le projet fresque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention de 500 € pour le projet fresque,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

7. URBANISME

Mme le Maire rappelle la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) fixés par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 (dite « Climat et résilience »).

8. SINISTRE BATIMENT RUE DU GOLF

a. Indemnisation

Mme le maire :

- Rappelle le dégât des eaux survenu le 18/12/2022 dans le bâtiment rue du Golf ;
- Informe :
 - de la proposition d'indemnisation de l'assurance à hauteur de 11301,48 € sans franchise,
 - des devis de peinture et de plomberie ;
- Propose d'accepter l'indemnisation de 11301,48 €, sans franchise appliquée, par l'encaissement de 9652,10 € de suite, le solde à réception des factures et au plus tard le 18/12/2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'indemnisation proposée par la compagnie d'assurance,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

b. Ouverture de crédits

Mme le maire :

- Présente les devis de réfection du bâtiment rue du Golf (électricité, plomberie, peinture)
- Rappelle le montant de l'indemnisation par l'assurance de 11301,48 €,

- Propose l'ouverture de crédits comme suit pour permettre le paiement des travaux de réparation :
 - Recettes : 13300 € à l'article 75888,
 - Dépenses : 13300,00 € à l'article 615221,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ouverture de crédits aux articles et pour les montants sus cités,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

9. VOIRIE INTERCOMMUNALE

Mme le maire propose de valider la décision de la commission Voirie du 31/08/2023 visant à prioriser les travaux sur la voirie intercommunale.

Bresse Haute Saône	Voies	Année de recensement	Priorité	Indication
CHAPELLE VOLAND	Rue de Lamarre	2020	1	faïencage niveau 2 et déformation sur toute la rue
CHAPELLE VOLAND	Rue de Cosges (Les Rollins)	2022	1	500M de déformations + déformation panneau les piotelats + déformation carrefour rue de Bosjean
CHAPELLE VOLAND	Rue de Beauvernois	2020	1	nids de poules et déformations dangereuse et importantes
CHAPELLE VOLAND	Rue de Sancenne	2020	2	faïencage niveau 2 sur toute la rue
CHAPELLE VOLAND	Rue de Torpes	2020	2	grosses déformations
CHAPELLE VOLAND	Rue de Marlot	2020	2	déformations carrefour rue du moulin du cret
CHAPELLE VOLAND	Chemin du Pré Chanet	2020	4	pas de passage (plus le bus)
CHAPELLE VOLAND	Rue des Villeroz	2023	3	3 X 20 mètres de déformations prononcé
CHAPELLE VOLAND	rue du moulin du cret	2023	3	faïencage (herbe) et déformation en direction rue de cosges
CHAPELLE VOLAND	rue des Blands	2023	3	250 M de fissures et déformations
CHAPELLE VOLAND	Impasse du village des bois	2023	3	niz de poule, faïencage et fissure sur toute la longueur
CHAPELLE VOLAND	rue de la corbiere	2023	3	fissure sur 4 zones d'environ 50M
CHAPELLE VOLAND				

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la priorisation établie en commission Voirie du 31/08/2023,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

10. LOCATIONS

a. « Mairie Nord »

Mme le maire :

- Rappelle l'état des lieux vierge en date du 31/08/2023,
- Propose la restitution de la caution en totalité à Mme Sorasso.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la restitution de la caution dans son intégralité à Mme Sorasso Sylvie,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

Par ailleurs, Mme le maire informe avoir reçu de nombreuses visites et appels pour le logement. Cependant, toutes les personnes ne déposent pas de dossier. Aucun dossier recevable n'a cependant permis, à ce jour, l'attribution du logement.

b. « La Cure »

Mme le maire :

- Rappelle les deux logements de « la Cure »,
- Précise la répartition des charges d'entretien pour chaque logement à parts égales,
- Informe de l'intervention en urgence de l'entreprise Husson pour la vidange de la fosse septique le 08 septembre 2023,
- Redit que l'entretien de la fosse septique est une charge locative,
- Propose une refacturation des charges selon la même clé de répartition pour l'ensemble des charges soit 50 %. Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la clé de répartition des charges,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

11. EGLISE

Mme le maire rappelle la vétusté du chauffage de l'Eglise et l'absence de maintenance possible depuis de très nombreuses années. Suite à de nombreux avis de techniciens, le chauffage actuel ne pourra plus être utilisé, pour des raisons de sécurité, un arrêté sera pris dans ce sens.

Mme le maire :

- Rappelle :
 - Les devis reçus pour le remplacement du système de chauffage de l'église,
 - La demande de subvention auprès du Département, déclarée complète,
 - La demande de subvention au titre de la DETR, déclarée complète ;
- Précise être dans l'attente d'une réponse de la paroisse, suite à l'information de l'évêché,
- Informe des problématiques liées au volume, l'entreprise ayant indiqué la difficulté de rester sur un « tarif bleu ».
Compte tenu du coût élevé de l'investissement et de la problématique du coût de l'énergie en lien avec le taux d'occupation

Le Conseil municipal propose de ne pas effectuer ces travaux pour l'instant.

La proposition de location de matériel de chauffage les jours d'utilisation n'est pas écartée selon les conditions.

12. BOIS : AFFOUAGE TARIFS ET REGLEMENT

Mme le maire :

- Rappelle :
 - La commission Forêt du 27/07/2023,
 - Le reste à exploiter,
 - Le RDV du 07/08/2023 pour déterminer la parcelle mise à l'affouage (4) ;
- Précise certaines anomalies constatées par le garant au cours de la campagne d'affouage 2022-2023,
- Informe des propositions de la commission Forêt en matière de :
 - de modification du règlement (précisions des obligations et interdictions des affouagistes),
 - de tarif (diminution aux vues de l'estimation des essences : 40 € vs 60 €),
 - d'inscription (limite proposée : 6/10/2023),

- Ajoute que ce règlement devra être présenté par les garants aux affouagistes lors de la distribution des feux,
- Propose de suivre ces propositions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la parcelle dédiée à l'affouage pour la campagne 2023-2024,
- **FIXE** le tarif de 40 € pour l'inscription au rôle d'affouage 2023-2024,
- **DÉSIGNE** ses nouveaux garants : Guillaume PICARD, Yves LAMARD et Timothée BAUDOT,
- **APPROUVE** le règlement d'affouage,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

13. LES RENDEZ VOUS A LA TERRE

a. Subvention

Mme le maire :

- Rappelle :
 - l'inscription de la commune,
 - le mail du 28/07/2023 de la responsable de projet concernant :
 - o le budget prévisionnel du festival « RDV à la Terre » édition 2023,
 - o la demande de subvention à la commune,
 - o la demande de mise à disposition gracieuse du gîte communal pour l'hébergement des équipes artistiques ;
- Précise le montant alloué par la commune hôte pour l'édition 2022 (2000 €),
- Redit la mise à disposition de la salle communale et du rez-de-chaussée de la Mairie selon besoins.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ALLOUE** une subvention de 2 000 € pour l'évènement édition 2023,
- **DÉCIDE** de ne pas facturer le gîte pour la période du festival,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

Par ailleurs, Mme le maire a donné lecture du mail de la responsable de projet ayant sollicité la subvention et indiquant notamment :

« Comme vous le remarquez, le budget du festival est actuellement déficitaire. En effet, ce projet s'affine d'année en année pour répondre au mieux aux enjeux du territoire. Il devient plus conséquent et son budget aussi.

Comme pour l'ensemble du fonctionnement et des projets de notre association, ce projet n'échappe pas à l'inflation qui impacte fortement le milieu associatif et culturel.

Cette année, nous comptons sur de nouveaux financements dont une subvention importante de la DRAC à hauteur de 25 000€ pour le festival. N'ayant eu la réponse négative de ce financement que tardivement, nous avons fait au mieux pour réduire au maximum les coûts, tout en maintenant les engagements pris.

Ce déficit sera assumé par notre association. Il ne doit donc pas vous inquiéter directement et ne remet pas du tout en question la bonne tenue du festival »

Le budget prévisionnel reçu s'établissait à 62 615€ en dépenses et 49167 € en recettes (hors comptabilisation des charges et produits de contributions volontaires (bénévolat)).

b. Ouverture de crédits

Mme le maire :

- Informe de la nécessité d'ajuster le budget,
- Propose l'ouverture des crédits comme suit :
 - Recettes : 3 000 € à l'article 73224,
 - Dépenses : 3 000 € à l'article 6574,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ouverture de crédits aux articles et pour les montants sus cités,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	11	11	0	0

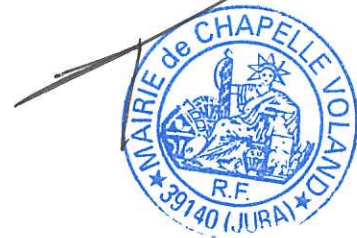
14. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés du 21/10/2023 : réunion commission action sociale du 11/09/2023
- Fonds Départemental de Péréquation alimenté par la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux, de 14 194,30 €. (11 130.08 € en 2022)
- Présentation des devis pour la vidange de l'étang de pêche : le conseil choisit le mieux disant de l'association Passion Étang (300 €)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10

Le secrétaire de séance,

Le maire,
Sylvie BONNIN



MAIRIE DE CHAPELLE-VOLAND
1763, route du Bourg
39140 CHAPELLE-VOLAND
Tél : 03-84-44-10-93
mairie.chapelle-voland@wanadoo.fr
Horaires : Jeudi : 14h00 - 18h00
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h00 - 16h30

Le 31/08/2023

Conseillers municipaux

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain conseil municipal se tiendra, en séance ordinaire, le :

7 septembre 2023

à 20 heures 30

à la Salle communale – rue de Cosges - 39140 Chapelle-Voland

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION PROCES-VERBAL
- 2- DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT
- 3- PROJET BOURG, COMMERCE ET TRAVAUX : TRAVAUX
- 4- CHAUFFERIE : TRAVAUX, MISE EN SERVICE, CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
- 5- PERSONNEL : SERVICE PARTAGE.RENOUVELLEMENT CONTRAT.
- 6- SCOLAIRE : MODIFICATION HORAIRES ET PLANNING DU PERSONNEL
- 7- URBANISME
- 8- SINISTRE : ACCPETATION INDEMNITE SINISTRE BATIMENT RUE DU GOLF
- 9- VOIRIE INTERCOMMUNALE : PROGRAMME 2024
- 10-LOCATION APPARTEMENT
- 11- EGLISE : TRAVAUX CHAUFFAGE
- 12-BOIS : AFFOUAGE TARIFS ET REGLEMENT
- 13- LES RENDEZ VOUS A LA TERRE : SUBVENTION
- 14- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
SYLVIE BONNIN



